

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**Avis d'entrée en vigueur**  
**Règlement numéro VM-374**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 16 juin 2025 le *Règlement numéro VM-374 concernant le traitement des membres du conseil.*

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce vingtième (20<sup>e</sup>) jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma,  
Avocate